

Des corps de cadets [fin]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ticles de la *Gazette militaire* et votre but sera atteint. Les bonnes idées, les bons principes seront ainsi répandus dans la Suisse entière. Vous êtes assuré de la sympathie, de la coopération même de tous ceux qui s'intéressent encore à notre militaire. Et combien de jeunes officiers se trouveront heureux de pouvoir faire connaître quelque idée par l'intermédiaire de votre journal !

Pour moi, qui ai depuis longtemps posé la plume, je ne manquerais pas de vous envoyer ce que je pourrais encore produire, si quelque fantaisie me la faisait reprendre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Général G.-H. DUFOUR.

DES CORPS DE CADETS¹.

(Fin.)

La gymnastique n'est cependant qu'une école préparatoire pour le service militaire; elle fortifie le corps du jeune homme, elle développe ses forces, elle le rend agile et dispos, elle facilite l'instruction militaire, mais elle n'en tient lieu d'aucune partie; voilà précisément pourquoi nous voudrions transporter une partie de l'instruction militaire dans l'école primaire, afin d'avoir plus de temps dans la première instruction des recrues pour enseigner le service de bataillon et celui de campagne. Nous devons par conséquent chercher à y introduire le maniement des armes, et c'est ici que les difficultés s'accroissent; d'un côté manqueront les maîtres de l'autre les armes. C'est à l'armée, qui jouit de l'avantage de ces exercices, à remédier elle-même au premier de ces inconvénients; de bons officiers peuvent se charger volontairement de cette besogne ou du moins de la direction supérieure, s'ils trouvent des individus capables, des instructeurs, de vieux soldats, etc., pour enseigner les écoles du soldat. Il sera plus difficile de procurer les armes, car il ne serait pas juste de faire tomber sur les parents la charge de l'équipement; mais il faudrait chercher les moyens d'obvier à cela; d'un côté les enfants les plus âgés devraient seuls être tenus à exercer, et cela une fois par semaine, le samedi ou le dimanche après midi; les plus jeunes se livreraient aux exercices de gymnastique. Ce système tendrait à diminuer le nombre d'armes à se procurer; l'Etat et les communes feraient quelques sacrifices et chercheraient à fournir peu à peu les fusils nécessaires, en répartissant les achats sur un certain nombre d'années. Et ici nous entendons par *Etat*, non-seulement le canton que cela concerne, mais encore la Confédération, qui peut faire également quelque chose sous ce rapport, car il s'agit de sa force

¹ Voir le numéro 1.

armée. Sans doute une semblable organisation rencontrera bien des obstacles, mais nous n'en voyons aucun qui soit insurmontable.

Supposons qu'un enfant bien constitué commence à exercer dès sa douzième année et soit tenu à cela jusqu'à l'âge de seize ans, il est positif que l'école du soldat peut lui être enseignée à fond durant ces quatre ans ; qu'il apprendra, en jouant, les éléments de l'école de peloton et du service de l'infanterie légère, et que, de cette manière, il arrive convenablement préparé pour recevoir sa première instruction. Mais, pour donner de la vie à ces exercices, les enfants des villages voisins devraient se réunir, en automne, deux ou trois fois, pour manœuvrer ensemble ; cela exciterait l'émulation et donnerait du goût à la chose ; les soldats assisteraient avec plaisir au maniement d'armes de la jeunesse ; les vieillards se rappelleraient les temps passés ; le tout se transformerait en une magnifique fête populaire, qui aurait bien plus de charme que ces comédies ridicules et peu nationales qui se jouent dans quelques-unes de nos campagnes.

L'Etat livrerait quelques munitions, car il faut quelques détonations bruyantes pour l'entrain de la fête, et les jeunes soldats s'habitueraient ainsi au feu.

La surveillance nécessaire doit naturellement présider à cette organisation, et peut être établie sans frais au moyen d'un officier en qualité d'inspecteur de district, et de trois ou quatre jeunes officiers en qualité de sous-inspecteurs, qui relèveraient de la direction militaire du canton ; il va sans dire qu'il ne peut être question de solde pour de pareilles fonctions.

Toutes ces idées, énoncées ici brièvement, auraient besoin d'explication ; toutefois, ce qui est bien certain, c'est que nous avons dans les écoles primaires un moyen d'exercer aux armes notre jeunesse, et que ce moyen, convenablement apprécié et mis en usage peut être d'une valeur considérable pour notre organisation militaire. En tout cas, le dernier mot n'a pas encore été dit ; il serait intéressant que de temps à autre des officiers voulussent bien transmettre à la *Gazette militaire* leurs observations sur cette question, ainsi que sur l'organisation des cadets dans leurs cantons respectifs. *(Schw. Milit.-Zeit.)*

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Masséna quitta Luciensteig le 7 au matin, avec la brigade Lorges, pour se porter sur Maienfeld et ensuite sur la Lanquart. En même temps, Chabran et Ménard se mirent en mouvement pour passer le